

TRIBUNAL

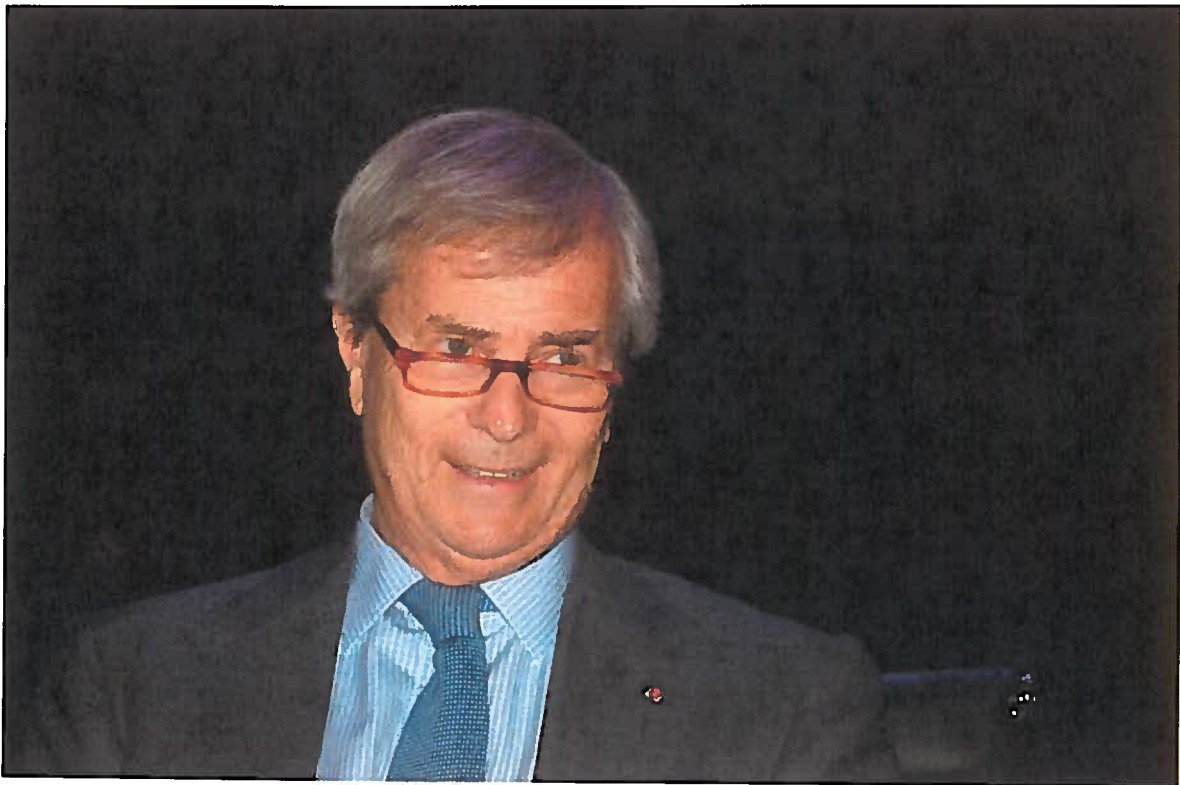
Contre France 2, Bolloré change de stratégie et gonfle son préjudice

choisissez et imprimez vos timbres depuis votre bureau.

Par [Renaud Lecadre](http://www.liberation.fr/auteur/1980-renaud-lecadre) (<http://www.liberation.fr/auteur/1980-renaud-lecadre>) — 2 août 2016 à 15:48



simplifier la vie



Vincent Bolloré en avril à Paris. Photo Eric Piermont. AFP

Plutôt que de porter plainte en diffamation contre l'émission «Complément d'enquête», l'homme d'affaires assigne la chaîne en dénigrement devant le tribunal de commerce. Un choix procédural qui lui permet de réclamer 50 millions d'euros.

Quelle mouche a donc piqué Vincent Bolloré ? Actionnaire de référence de Vivendi (maison-mère de Canal+), c'est peu dire qu'il n'a guère apprécié le documentaire à charge diffusé une première fois en avril dernier sur France Télévisions, malicieusement intitulé *Un ami qui vous veut du bien*.

PUBLICITÉ

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour améliorer votre expérience de navigation, analyser l'utilisation de nos services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. [En savoir plus...](#)

inRead invented by Teads

A LIRE AUSSI:

Bolloré réclame 50 millions d'euros à France 2 pour la rediffusion de «Complément d'enquête» (http://www.liberation.fr/societe/2016/07/22/bollore-reclame-50-millions-d-euros-a-france-2-pour-la-rediffusion-de-complement-d-enquete_1467807)

Dès lors, le milliardaire aurait pu déposer une classique plainte en diffamation. C'eût été son droit et de bonne guerre, un tribunal pénal étant alors chargé de trier le vrai du faux, de soupeser la bonne foi des journalistes de *Complément d'enquête*. Mais la rediffusion de l'émission sur France 2, le 21 juillet, l'a poussé à changer son fusil d'épaule : désormais, c'est la «société Bolloré» qui assigne un concurrent devant le tribunal de commerce, au motif d'une «*stratégie de communication qui va bien au-delà du simple souci d'information.*» France 2 est ainsi soupçonnée d'épingler Canal.

De polémique à différent commercial

Dans son assignation, que *Libération* a pu consulter, l'avocat du groupe Bolloré, Olivier Baratelli, estime que le «*télespectateur normalement avisé ne peut que déduire de ce reportage que pour accéder à des informations objectives, il ne peut plus compter sur Canal+, dont le seul souci serait désormais de ménager les partenaires financiers, commerciaux et politiques du groupe Bolloré.*»

Allusion à la désormais fameuse déprogrammation de dernière minute d'un documentaire sur le Crédit Mutuel, initialement prévu sur Canal+, qui sera finalement diffusé sur France Télévisions. La chaîne publique aurait ainsi porté «*des accusations graves, disproportionnées et infondées sur la qualité du journalisme d'investigation de Canal+, en sachant pertinemment qu'elles profitent à France 2 autant qu'elles nuisent à Canal+, puisqu'elle ose, elle, s'attaquer au groupe Bolloré, qui inspire pourtant, selon ce même reportage, tant de crainte et de terreur*», tonne Me Baratelli à l'écrit (1). De l'art de transformer la polémique sur la gestion bolloréenne de sa chaîne - éradication des programmes en clair, éviction de ses principales têtes de gondole - en simple différent commercial.

«Destabiliser la société victime»

D'où l'inflation des dommages et intérêts. Quand l'unité de compte des tribunaux pénaux statuant en matière de diffamation est le millier d'euros, la saisie du tribunal de commerce permet de passer au million, au titre d'un «*préjudice d'image venant destabiliser et perturber le bon fonctionnement de la société victime*», outre un éventuel préjudice financier (perte d'un marché, d'une commande...). Et donc de l'évaluer à cinquante. Et comme le groupe Bolloré voit toujours grand, ses simples frais judiciaires pour les besoins de la procédure sont évalués à 100 000 euros.

(1) Libération n'a pas pu le joindre à l'oral.

[Renaud Lecadre \(http://www.liberation.fr/auteur/1960-renaud-lecadre\)](http://www.liberation.fr/auteur/1960-renaud-lecadre)

CONTENUS SPONSORISÉS

PUBLICITE 

http://self-booking.ligatus.com/?utm_source=ligatus-de&utm_medium=placement&utm_content=text&utm_campaign=branding (http://self-booking.ligatus.com/?utm_source=ligatus-de&utm_medium=placement&utm_content=logo&utm_campaign=branding)

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. [En savoir plus...](#)

349.00 € - Manteau mi-long - En lainage armuré - Col à revers - 2 poches avant - Fermé pa
manteau mi long en lainag

Booster sa productivité avec la Fibre pro d'Orange ! Voir offres et conditions.
Surfer vitesse grand V

Avec un salaire de 3000€, ils effacent leurs impôts !
Ne plus payer d'impôts !

Profitez d'un coup de pouce pour devenir propriétaire
Prêt à Taux Zéro

Avec les assurances de votre Carte Gold Amex et une équipe d'experts disponible 24/7
Voyagez en toute liberté

5 secrets pour avoir de beaux cheveux : On vous dit tout !
Franck Provost

Redécouvrez ce prestigieux symbole, frappée sur un lingot en or pur
En exclusivité chez nous

L'appli qui vous apprend à parler une nouvelle langue en 3 semaines
Babbel